



Bruxelles, le 7 mai 2021
(OR. en)

8497/21

LIMITE

AELE 26
EEE 13
ISL 12
N 46
FL 11
PECHE 134

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	5544/21 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations avec l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein, en vue d'un accord sur les futures contributions financières des États de l'AELE membres de l'EEE à la cohésion sociale et économique au sein de l'Espace économique européen = Adoption

1. Le 22 janvier 2021, la Commission a présenté au Conseil une recommandation en vue de l'adoption de la décision du Conseil susvisée comprenant une annexe contenant un projet de directives de négociation.
2. Le groupe "Association européenne de libre-échange (AELE)" a examiné la recommandation entre janvier et début mai 2021 et a approuvé les directives de négociation le 4 mai 2021.
3. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:

- a) d'adopter la décision du Conseil susvisée autorisant l'ouverture des négociations, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8365/21, ainsi que les directives de négociation, dont le texte figure dans l'addendum audit document¹;
- b) de décider, compte tenu de la nature et du contenu des négociations, de ne pas publier la décision du Conseil au Journal officiel de l'Union européenne; et
- c) de noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que les décisions du Conseil ainsi que les directives de négociation seront transmises au Parlement européen.

¹ 8365/21 ADD 1 EU RESTREINT/EU RESTRICTED.